

# École Akène

## Déployons nos ailes

# Projet Pédagogique

" C'est bien par tous les chemins détournés
que l'enfant apprend,
parce que ce sont les siens,
et non pas forcément
par ceux que l'on concocte pour lui. "

Bernard Collot, La pédagogie de la mouche, 2013

# 1. Présentation générale de l'établissement

L'école Akène est une école démocratique, associative, hors contrat, située à Niort (Deux-Sèvres) et ouverte depuis février 2022. Elle peut accueillir des enfants de 3 à 18 ans, dans un groupe unique et multi-âge.

C'est une école associative, gérée par l'association Akène, toutefois ce n'est pas une école parentale. Les parents participent à la vie quotidienne de l'école, mais pas à sa gestion administrative. Les fondements et les valeurs de l'école ne peuvent pas être remises en cause par les parents d'élèves.



Fondée sur les principes de l'éducation démocratique, l'école Akène repose sur des valeurs telles que la liberté, la responsabilité, la bienveillance. L'école s'inspire d'autres expériences éducatives comme l'école de Summerhill, en Angleterre, la Sudbury Valley School, aux Etats-Unis ou l'école du troisième type, théorisée par Bernard Collot, instituteur et pédagogue français. Nous sommes également membres du réseau EUDEC (Communauté européenne pour l'éducation démocratique).

L'école fonctionne sur un modèle participatif. Chaque membre est invité à s'exprimer et à contribuer activement aux décisions concernant la vie de l'école (règlement, projets, sorties, etc.) lors des Assemblées hebdomadaires. Sont entendus comme membres : les membres enfants et les membres de l'équipe éducative (bénévoles, stagiaires, salariés, service civique). Les enfants peuvent s'exprimer, prendre des décisions, faire des choix et sont maîtres de leurs apprentissages.

Les enfants disposent donc de la liberté de participer à leurs apprentissages et à la vie de l'école, et cette liberté implique des droits et des devoirs. Chaque membre enfant est libre de ses activités s'il assume la responsabilité de ses devoirs de membre : participation aux Cercles de justice, tâches de rangement et ménage, respect du règlement intérieur.

Ce principe requiert de chaque membre de l'école qu'il ou elle s'engage à respecter les décisions prises par le collectif, notamment en ce qui concerne le règlement intérieur. Toute activité ou tout domaine d'intérêt a une valeur égale pourvu que l'enfant n'y soit pas contraint et que cela ne nuise pas au collectif et à son fonctionnement démocratique. Ainsi, une importance égale est accordée aux savoirs académiques, aux savoir-faire, aux capacités de vivre-ensemble, à l'autonomie, à la capacité de prendre des décisions et de les argumenter, à la confiance en soi, au respect de ses propres limites et des limites de l'autre, à la connaissance de soi et au fait de pouvoir trouver sa place au sein d'un collectif. Le règlement intérieur précise les règles de fonctionnement qui s'appliquent au sein de l'école au quotidien. Ces derniers font l'objet d'une mise à jour régulière tout au long de l'année scolaire.

# A. Le cadre légal de l’école

L’école Akène a pour objectif l’éveil et l’éducation des enfants. Située en France, elle respecte la loi nationale et en particulier les exigences en matière scolaires telles que définies par l’article L131-1-1 du Code de l'éducation : “Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de base, des éléments de la culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté.”

Couvrant la période de scolarité obligatoire, l’école Akène se réfère au socle commun de compétences, de connaissances et de culture décrit dans le décret n°2015-372 du 31 mars 2015 pour valider la légitimité de son approche.

# B. Principes et valeurs de l’école

L'école Akène a pour objectif le bien-être et l’épanouissement global de chaque enfant. En 2014, une enquête de l’Unicef France nous montre que nos enfants ne vont pas forcément bien. D’après leurs résultats, 40% des enfants et adolescents entre 6 et 18 ans ressentent une souffrance psychologique. Au sein de l’école Akène, nous nous sentons concernées par le bien-être de nos enfants. Nous souhaitons que notre école soit un endroit qui permette aux enfants de s’épanouir, de se développer, d’apprendre et d’évoluer dans une sécurité affective.

Peter Gray, auteur de *Libre pour apprendre* (2013), explique que le jeu libre et l’apprentissage autonome par le jeu permettent aux enfants d’apprendre à gérer leur vie, à résoudre leurs problèmes, à vivre en communauté et à se construire de façon équilibrée. Le jeu permet d’apprendre la régulation des émotions et l’expression libre et sereine de ses ressentis. Les enfants qui sont en charge de leurs apprentissages apprennent mieux et sont plus heureux.

L’école Akène a également pour ambition de former des citoyens responsables, engagés, ouverts sur le monde et pacifiques, capables de contribuer à une société plus juste et solidaire. L’autonomie, la connaissance de soi et le respect de l’autre sont au cœur du projet éducatif.

Nous considérons que les enfants ont un désir passionné de comprendre le monde, un désir d’acquérir des aptitudes, des connaissances, des compétences et de s’en servir. Le respect des rythmes des enfants, que ce soit leurs rythmes d’apprentissage ou leurs rythmes biologiques et physiques, sont également au cœur de nos préoccupations.

Ainsi, notre projet se base sur :

- Les apprentissages autonomes au sein d’une école démocratique,
- Une résolution des conflits à travers la médiation, l’échange et la justice restaurative,
- Des relations humaines horizontales et en dehors des rapports hiérarchiques,
- Le bien-être des enfants et le respect de leurs rythmes personnels

# C. Les missions

Au sein de l’école Akène, notre mission est d’accompagner les apprentissages académiques, techniques et psychosociaux des membres en :

- Offrant un cadre responsabilisant, propice aux apprentissages auto déterminés.

- Garantissant un environnement bienveillant qui favorise la coopération, l'autonomie et le respect mutuel.
- Guidant les jeunes dans leur construction personnelle et sociale, en les aidant à développer curiosité, sens critique et engagement citoyen.



## D. Les Postulats fondamentaux

- La **volonté de l'enfant** d'être membre de l'école Akène est un préalable à toute admission ou réinscription.

- La **curiosité naturelle** et la **capacité d'apprendre** de chaque personne peuvent se développer si elle en a l'opportunité.

- L'environnement de l'école encourage chaque personne à développer sa **créativité** et ses **talents uniques**.

- La relation entre représentants légaux et école est **une alliance fondée sur la confiance, la transparence et la coresponsabilité**, piliers d'un quotidien serein et apaisé pour l'enfant.

- **L'apprentissage le plus profond, durable et efficace** survient lorsque l'enfant est lui-même à l'initiative de son parcours, animé par l'envie d'apprendre.

- La **sécurité affective et relationnelle** est un besoin essentiel, sans lequel l'épanouissement ne peut avoir lieu.

- **L'apprentissage de soi** est considéré comme une finalité majeure de la scolarité.

- La **mixité des âges** favorise l'entraide, la transmission et la croissance personnelle au sein du groupe.

- La **liberté** est indispensable au développement de la **responsabilité individuelle**.

- L'école est un **espace de vie** où chacun.e apprend à **vivre avec les autres**, à **coopérer**, à **réguler les conflits** et à **prendre part à une communauté**.

- Une **intégration réaliste et pérenne** des membres de l'école ne peut se concevoir qu'à travers

- Le **respect du cadre légal français**, en particulier en matière d'acquisition du **Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture (S4C)**.

# 2. Les apprentissages au sein de l'école Akène

## A. Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Au sein de la République Française, tous les enfants entre 3 et 16 ans sont soumis à l'obligation d'instruction. Tous les enfants doivent avoir les moyens d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Ce socle commun a pour objectif de permettre aux élèves de poursuivre leurs études s'ils le souhaitent et de construire leur avenir personnel et professionnel. Il prépare également à l'exercice de la citoyenneté. Au sein de l'école Akène, nous ne sommes pas soumis au respect des programmes de l'Education Nationale, mais nous devons permettre aux enfants et adolescents scolarisés au sein de notre école d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture à l'issue de la période d'instruction obligatoire. En ce qui concerne les cycles scolaires, l'école Akène ne sépare pas les enfants, elle est en effet une école multi-âge. Nous développons une pédagogie autour d'une classe unique qui permet à tous les enfants d'échanger et d'évoluer entre eux.



### DOMAINE 1 - LES LANGAGES POUR PENSER ET COMMUNIQUER

Le premier domaine du socle commun concerne les langages pour penser et communiquer. L'enfant doit comprendre et s'exprimer en utilisant quatre types de langage : la langue française, les langues vivantes étrangères ou régionales, les langages mathématiques, scientifiques et informatiques et les langages des arts et du corps

Au sein de l'école, les enfants participent à l'Assemblée et au Cercle de Justice, ce qui les amènent à utiliser la langue française à l'écrit et à l'oral, pour débattre, argumenter, discuter. Concernant les langues étrangères nous pouvons solliciter des intervenant-es extérieur-es pour pratiquer les langues étrangères (une intervenante en langue espagnole a déjà été sollicitée), nous l'explorons aussi à travers des lectures ou des chansons. Les langages mathématiques et scientifiques sont principalement abordés dans le cadre d'ateliers ou de cas pratiques, dans le cadre d'un atelier pâtisserie régulier par exemple, lors de temps d'expériences scientifiques, d'observation de la Nature (identifier et nommer les plantes, les animaux). Les langages des arts sont abordés lors d'ateliers

artistiques organisés ou libres, les enfants sont encouragés à s'exprimer artistiquement. Les langages du corps sont abordés dans des temps de danse collective, des promenades en extérieur et des jeux sportifs en extérieur.

## DOMAINE 2 - LES MÉTHODES ET OUTILS POUR APPRENDRE

Dans le domaine 2, les enfants vont apprendre à apprendre, seuls ou collectivement, en classe ou en dehors. Au sein de l'école Akène, nous nous basons sur la confiance dans les capacités d'apprentissage des enfants.

Pour permettre l'acquisition des compétences du domaine 2, les enfants doivent avoir accès à l'information et à la documentation. Nous avons une bibliothèque fournie en accès libre au sein de l'école Akène et nous mettons en place très régulièrement des temps de lecture offerts pour les plus jeunes. De plus, les enfants peuvent expérimenter les outils numériques dans un cadre précis et sécurisant, avec notre aide si besoin. Les enfants doivent également conduire des projets individuels et collectifs et organiser leurs apprentissages. Nous encourageons les enfants à prendre part à différents projets et à exploiter les connaissances ainsi abordées.

## DOMAINE 3 - LA FORMATION DE LA PERSONNE ET DU CITOYEN

Le domaine 3 du socle commun porte sur la transmission des valeurs fondamentales et des principes inscrits dans la Constitution. Tout d'abord, le règlement de l'école se base avant tout sur les lois de la République qu'il nous tient à cœur de transmettre aux enfants.

L'école Akène est une école multi-âge qui met en contact des enfants d'âges différents, les enfants font concrètement l'apprentissage de la vie en société. Au sein de l'instance de démocratique directe et participative de l'Assemblée, les enfants découvrent l'action collective et expérimentent le vote, la prise de décision en commun, et par là, ils exercent leur future citoyenneté. De plus, les enfants expérimentent la justice restaurative au sein des Cercles de Justice, ainsi que la Communication Non Violente, ce qui participe à leur formation morale et civique. Les enfants qui fréquentent les écoles démocratiques acquièrent des compétences sociales qui leur permettent par la suite de devenir des citoyens conscients et réfléchis. Le fonctionnement en démocratie directe et participative de l'école permet aux enfants d'apprendre à faire des choix et à exercer leur responsabilité. Nous nous plaçons dans le respect de leurs choix personnels et de leurs responsabilités individuelles.

## DOMAINE 4 - LES SYSTÈMES NATURELS ET LES SYSTÈMES TECHNIQUES

Le domaine 4 se concentre sur les fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique. Nous avons à cœur de transmettre aux enfants les connaissances nécessaires sur les systèmes naturels et techniques. Tout au long de l'année, nous proposons divers ateliers ou activités aux enfants qui leur permettent d'avoir une approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers. Nous mettons en place des promenades au sein de la Nature, impliquant des observations commentées des plantes et des animaux. Les enfants peuvent réaliser des petites affiches ou carnets répertoriant les plantes et animaux observés. Nous proposons également une activité jardinage, de fleurs, petits fruits ou légumes. Les plantes et la Nature font partie de la vie de l'école.

Ces promenades sont également le moment de développer la curiosité et le sens de l'observation des enfants. Dans ce but, nous souhaitons également organiser des sorties culturelles, par exemple dans les musées ou expositions, pour rencontrer des artistes ou artisans, mais aussi pour voir des spectacles.

Les facilitatrices ou bénévoles peuvent également mettre en place des chasses aux trésors ou escape game sur différents thèmes (scientifiques, historiques, fictifs…) permettant aux enfants de développer leurs capacités à résoudre les problèmes.

### DOMAINE 5 - LES REPRÉSENTATIONS DU MONDE ET DE L'ACTIVITÉ HUMAINE

Les représentations du monde et de l'activité humaine constituent également un domaine de compétences qui est travaillé au sein de l'école Akène. A travers les ateliers, activités ou visites proposées aux enfants, nous leur permettons de développer une conscience de l'espace géographique et du temps historique. Pour la compréhension des sociétés dans l'espace et dans le temps, nous proposons également aux enfants de réaliser des frises ou affiches historiques. Pour les plus grands, des visionnages accompagnés de films historiques peuvent être envisagés.

Nous souhaitons proposer des visites de musées et d'expositions aux enfants, pour leur permettre d'interpréter les productions culturelles humaines. Ces visites pourront donner lieu à des restitutions au sein de l'école.

La connaissance du monde social contemporain se fera également à travers des rencontres avec des professionnels divers pour discuter de leurs métiers, la présence d'intervenants ponctuels, ou encore des visites guidées et commentées auprès d'artisans ou d'artistes.

## B. Apprentissages informels

***Compétences développées :*** *l'autonomie, l'esprit d'analyse et de méthodologie, la coopération, l'entraide, l'auto-évaluation.*

Dans les premières années de vie, l'apprentissage informel se fait à la maison de façon naturelle, ainsi que l'expliquent Allan Thomas et Harriet Pattison, chercheurs en science de l'éducation, en 2013, dans leur ouvrage *A l'école de la vie*. Les enfants d'âge préscolaire apprennent chez eux : le langage, des concepts abstraits, les bases de la lecture et du calcul, des compétences pratiques et des connaissances générales. Les enfants n'ont pas conscience d'apprendre et les parents s'attendent à ce qu'ils apprennent naturellement. Alors, pourquoi est-ce que cela change quand l'enfant atteint l'âge d'être scolarisé ?

Nous pensons que les enfants n'acquièrent pas les savoirs, ils les créent. Ainsi que nous le dit John Holt (2014) : « *Les enfants ont chacun leur propre style - unique - d'apprentissage.* ». Bernard Collot, instituteur actuellement retraité et qui a théorisé l'école du troisième type, explique que ce n'est pas l'enseignement qui va déclencher le processus d'apprentissage, mais les rencontres entre les élèves, leurs échanges, leurs projets individuels ou de groupes.

Claudia Renau, autrice et éditrice, définit l'apprentissage informel comme les apprentissages qui se font sans que la démarche ne soit consciente ou explicite, dans son livre paru en 2012. Ce sont des apprentissages qui se font par l'imprégnation, l'observation, l'imitation, les essais/erreurs ou les échanges, comme cela se fait pour le langage, l'empathie ou les gestes culturels. L'apprentissage informel prend place dans un environnement riche et varié. Les enfants aiment partager des activités et intérêts avec leur entourage. En effet, en apprentissage tout est lié : faire un gâteau, c'est faire des mesures en centilitres et en grammes, calculer des proportions, faire des fractions et des conversions, lire... Le but est que l'enfant ait des connaissances pérennes et bien assimilées. Nous souhaitons préciser que l'apprentissage informel ne s'oppose pas à l'apprentissage formel, mais à l'apprentissage contraint. L'enfant est moteur de ses apprentissages, on parle d'apprentissage autonome. Dans une école démocratique, il n'y a pas d'obligation ou de hiérarchie dans les apprentissages, ni de

vérification, encore moins de notation. L'idée est de préserver la confiance en soi, la joie et le plaisir d'apprendre chez les enfants.

# C. L'expérience de la liberté

***Compétences développées :*** *comprendre le monde qui l'entoure, s'écouter et écouter l'autre, coopérer, partager, communiquer grâce à un langage compris et entendu de tous.*

Ces apprentissages informels se veulent aussi libres qu'ils sont autonomes. Les enfants au sein de l'école Akène sont ainsi :

## a. Libres de leurs mouvements

Aucune contrainte, exceptées les règles de la loi, celles votées en Assemblée et celles qui répondent à la sécurité de tous et toutes, ne régit les déplacements et mouvements au sein de l'école Akène. Nous considérons la libre expression corporelle comme nécessaire au bien-être des enfants dans leurs apprentissages. Les enfants peuvent ainsi évoluer au sein des différents espaces qui sont à leur disposition. Ils et elles s'installent comme et où ils et elles le souhaitent. Nous envisageons le mouvement, la libre circulation et la libre expression corporelle comme un réel apprentissage au quotidien. Les enfants, par leurs mouvements libres, apprennent à comprendre leur environnement. Ils observent, essayent et ajustent leurs gestes et déplacements. Ainsi, ils développent une assurance et une confiance, ils peuvent compter sur eux-mêmes et ils se sentent exister.

## b. Libres de choisir, d'expérimenter, d'essayer et de se tromper

Au sein de l'école Akène, les enfants apprennent à s'écouter. Ils apprennent à se faire confiance, à faire des choix, à en expérimenter les conséquences et à en déduire les possibilités et les solutions qui découlent de leurs actes. Pour les aider dans ce cheminement, ils évoluent dans un environnement qui leur permet d'acquérir un réel esprit critique, une démarche expérimentale et une recherche de solution. De plus, il paraît essentiel que chacun puisse essayer et faire des erreurs, nécessaires à appréhender plus sereinement le monde qui nous entoure.

## c. Libres de s'exprimer

Au sein de l'école Akène, nous envisageons chaque individu comme un.e être unique. Chacun.e est l'égal.e de l'autre. Ainsi, adulte et enfant partagent la parole, échangent et participent à des projets collectifs ou non sur un même pied d'égalité. Chacun.e peut s'exprimer et être écouté.e pour ce qu'il ou elle souhaite dire et partager. Chaque membre a la même importance aux yeux de tous. Au quotidien, la parole est donnée à celui ou celle qui souhaite la prendre. Elle est libre, spontanée, guidée par une idée précise ou juste instinctive. Les membres de l'école sont donc amenés à partager, écouter, débattre, convaincre et comprendre grâce à cette libre expression orale partagée

# D. Apprentissage par expériences et essais

***Compétences développées*** : *se rendre acteur de ses besoins, identifier un problème, s'engager dans une démarche de résolution, mobiliser les connaissances nécessaires, analyser et exploiter les erreurs, mettre à l'essai plusieurs hypothèses, expérimenter.*

Le processus d'apprentissage se fait par questionnement, théorie, hypothèse, test. Nous assimilons puis utilisons. Nous sommes dans une expérimentation constante de la réalité. Nous sommes tous des apprenants toute notre vie. Nous recevons en continu des messages de notre environnement. La curiosité, le désir de comprendre, de donner un sens aux choses est au cœur de l'espèce humaine. Par exemple, un bébé qui arrête de manger s'il se passe quelque chose de nouveau. Il est attiré, c'est

plus fort que lui. Il faut découvrir, comprendre. Un enfant crée de la connaissance à partir de l'expérience, il a un désir de comprendre. Les enfants ont le souhait de comprendre le monde, ils créent la connaissance à partir de l'expérience, ils testent et expérimentent toute chose du monde.

## E. Faire confiance à l'enfant et à ses ressentis sur ses propres besoins

**Compétences développées** : *avoir conscience de ses besoins, vivre ensemble avec bienveillance, comprendre, nommer et écouter ses émotions, recevoir celles des autres, communiquer sans violence, savoir faire des demandes.*

Quand un enfant apprend par lui-même, il choisit inconsciemment ce dont il a besoin. Si on tente de décider à sa place, on ralentit le processus. Les enfants en savent plus que nous sur ce qu'ils savent. Les enfants apprennent de toutes choses, où qu'ils soient. Ils sont plus intéressés par la réalité que par des objets faits pour leur apprendre quelque chose. L'enfant qui apprend vite est un aventurier. Il prend des risques, il a le désir de donner un sens aux choses. L'enfant est prêt à la défaite, il expose son ignorance, il a une certaine assurance. L'enfant s'attend toujours à comprendre un jour ou l'autre.

## F. L'apprentissage par le jeu

***Compétences développées*** : *savoir coopérer, partager, régler un conflit, comprendre des règles, des consignes, des problèmes mathématiques (résolution d'énigmes, recherche de solutions), parler, imiter, reproduire, mener à bien un projet individuel ou collectif.*

Pour les enfants, il n'y a pas de différences entre jouer et apprendre, ainsi que nous le rappelle André Stern, initiateur du mouvement "écologie de l'enfance", dans son ouvrage *Jouer*, paru en 2017. C'est une injonction paradoxale que de demander aux enfants d'arrêter de jouer pour apprendre. Jouer et apprendre sont deux entités indissociables. Jouer est une interface entre le monde imaginaire et le monde réel. Jouer est un besoin « *plus fort que la faim ou la soif* » nous rappelle André Stern dans son livre. Le jeu naturel est toujours adapté à l'âge de l'enfant, à son stade de développement. Stern nous dit également qu'il n'y a « *pas de bon moment pour apprendre* ». Chaque personne a un rythme, une chronologie qui est la sienne. Le jeu est souvent considéré comme une activité « *sans importance et non prioritaire* », il est important de prendre au sérieux l'enfant qui joue. « *Les enfants sont des imitateurs géniaux* » ajoute André Stern. Il explique que son fils joue avec les mathématiques comme il joue avec des jouets. Stern considère également que notre société est « *en profonde désynchronisation avec l'enfance* ».

## G. L'ouverture sur l'extérieur

***Compétences développées*** : *comprendre le monde environnant, ses problématiques et enjeux, avoir une méthode expérimentale d'analyse, apprendre à évoluer dans la société, développer une sensibilité culturelle, être sensibiliser à la protection de l'environnement*.

Notre école n'est pas fermée sur elle-même, mais bien au contraire, ouverte sur la société, sur la ville et sur le monde. Nous pouvons ponctuellement accueillir des intervenant.es extérieur.e.s, pour des ateliers précis ou pour qu'ils et elles puissent présenter leurs métiers ou passions. En fonction des demandes et des besoins des enfants, en fonction des propositions, nous pourrons organiser des sorties dans la nature, des sorties sportives (piscine, patinoire, terrain multisport, randonnée...), des visites culturelles (musée, bâtiments architecturaux, lieux historiques…) ou simplement des promenades où nous laisseront les enfants nous guider.

A travers l'expérience démocratique, la co-construction des règles, la justice restaurative et la participation aux différents cercles, les enfants apprennent aussi et avant tout à être des citoyens et des citoyennes qui participent à la vie de la société. Nous partageons concrètement des valeurs de liberté pour nos membres, ainsi que d'égalité entre tous les membres, adultes comme enfants. L'école Akène offre aussi factuellement une mixité sociale et culturelle, par la présence de membres venant de familles et de cultures différentes et par la diversité des métiers et situations familiales des membres.

# 3. Le fonctionnement de l'école Akène

## A. La démocratie

L'école Akène est une école démocratique. Nous considérons que l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté passe par l'expérimentation de situations concrètes et quotidiennes de la démocratie, ce que nous pratiquons au sein de l'école à travers le rôle de l'Assemblée et du cercle de justice. Le cadre démocratique permet à tous et toutes d'expérimenter sa propre responsabilité, d'expérimenter également la prise de décision et le débat public. Les décisions sont discutées, réfléchies et pensées ensemble.

Ainsi, chaque membre de l'école, enfant comme adulte, a un pouvoir de décision et de vote, indépendamment de son âge. Les enfants les plus jeunes peuvent être accompagnés et demander de l'aide s'ils rencontrent des difficultés (besoin d'écrire pour un enfant qui n'aurait pas encore acquis cette compétence par exemple).

### a. L'Assemblée de l'école

***Compétences développées*** : *expérimenter la démocratie et le vote, élaborer une proposition, argumenter, prendre une décision par consentement et consensus, participer à un débat, écouter les avis des autres membres, expérimenter sa propre responsabilité.*

La tenue d'une Assemblée hebdomadaire, animée par les membres enfants et/ou adultes de l'école, permet d'établir les règles, les lois et les limites qui cadrent l'école. Les projets, activités, ateliers, sorties scolaires ou les changements au sein de l'école sont débattus au sein de l'Assemblée. Les enfants, comme les adultes, peuvent proposer des règles ainsi que des modifications et voter. Une personne = un vote. Adulte et enfant votent sur un pied d'égalité, mais à main levée au sein de l'Assemblée.

### b. Sécurité et bienveillance

A l'école Akène, nous pensons que la démocratie s'exerce librement dès lors que la sécurité physique, affective et morale des enfants est respectée. Les membres adultes en sont les garants et l'équipe pédagogique constitue un socle solide pour l'école.

**La sécurité physique et affective**

Les membres de l'école Akène mettent en place et maintiennent un cadre sécurisant. Pour cela, il est essentiel d'anticiper les risques et dangers présents éventuellement sur les lieux, et de rester attentifs à préserver l'ensemble des membres face à d'éventuelles violences envers et devant les enfants.

De plus, les membres de l'école s'assurent que toutes et tous soient considérés en tant que personne unique et trouvent leur place en laissant à chacune et chacun le temps nécessaire à son adaptation. Les membres adultes sont donc à l'écoute des besoins et des ressentis des enfants. Chacune et chacun est à même de proposer un échange privé pour aider à comprendre et gérer ses émotions ainsi que demander ou apporter l'aide ou les solutions nécessaires à la résolution de la situation.

La relation avec les familles est primordiale et la communication essentielle. A l'école Akène, il nous semble important qu'une réelle continuité avec les familles soit mise en place par une communication constante. La confiance et la cohérence des adultes accompagnant l'enfant est indispensable pour la sécurité affective de l'enfant.

Un suivi est apporté aux familles par l'équipe Akène par le biais d'informations, d'observation et d'échanges. Les facilitatrices peuvent se rendre disponibles pour répondre aux questions des familles sur le développement de leur enfant. Les représentants légaux et les facilitatrices peuvent proposer si besoin des entretiens avec l'une ou l'autre partie.

**La pérennité de l'école**

La stabilité et la pérennité sont assurées par l'équipe pédagogique. Les facilitatrices s'assurent de l'application des exigences légales et académiques. Elles sont également garantes du respect des valeurs de l'école au sein de l'école Akène mais également à l'extérieur. Une implication permanente et une réflexion continue sont appliquées afin d'être toujours au plus près des besoins du collectif tout en respectant les fondements de l'école.

Même si certaines tâches sont effectuées par les enfants, les facilitatrices s'assurent que chaque activité est finalisée et n'hésitent pas à accompagner certains enfants afin de permettre que l'école puisse perdurer dans un contexte de respect des lieux, des valeurs et des personnes.

**L'exemplarité**

Les membres adultes de l'école sont conscients d'être de potentiels exemples pour les membres enfants, illustrant différentes possibilités d'épanouissement personnel et professionnel. Ils et elles incarnent les valeurs de l'école tant dans leur attitude et dans leurs actes que dans leurs paroles. Ils et elles sont en constante remise en question et se forment continuellement afin d'ajuster leur posture et être des modèles de personnes libres, responsables et épanouies. Ils et elles appliquent en premier lieu les règles de l'école et incitent ainsi implicitement et explicitement les élèves à les respecter aussi. Ils et elles peuvent, le cas échéant, répondre de leurs manquements face au Cercle de Justice ou lors d'un temps de médiation. De plus, en étant eux-mêmes des citoyens responsables, ils et elles encouragent les enfants à faire de même.

## c. La gestion des conflits

***Compétences développées*** : *pratique de la communication non violente, de la médiation et du cercle de justice, expérimentation de sa propre responsabilité, résolution des conflits.*

### a. La Communication Non Violente

La Communication Non Violente, qui a été inventée par Marshall Rosenberg, un psychologue américain, permet d'échanger et de discuter en respectant ses propres besoins et sentiments et ceux d'autrui. Elle permet d'avoir des relations apaisées, ainsi que de gérer les conflits avec calme et sérénité. Au sein de l'école Akène, nous sommes toutes sensibilisées ou formées à la Communication Non Violente. Selon Marshall Rosenberg, les critiques, le déni de responsabilité, les exigences, les

punitions ou les récompenses sont des freins qui peuvent amener à empêcher une communication authentique entre les personnes.

Dans la Communication Non Violente, on passe d'abord par l'Observation. On observe et décrit une situation de manière objective et sans jugement. Puis, nous sommes centrés sur les Sentiments. Il s'agit de formuler ce que l'on ressent véritablement face à une situation. Vient ensuite l'expression d'un Besoin. Pour Marshall Rosenberg, les besoins sont universels à tous les êtres humains. Par exemple, les besoins peuvent être la sécurité, l'amour, l'intimité, la solitude, le repos ou encore l'autonomie. Ces besoins communs à l'humanité permettent une meilleure compréhension et acceptation de l'autre. L'enjeu est ici d'identifier le besoin caché derrière le sentiment. Enfin, la dernière étape propose de formuler une Demande. Cette demande va être une action concrète, précise, réalisable et satisfaisante pour toutes les parties. Le dialogue, maintenu ainsi ouvert, favorise la coopération pour apporter une solution.

Au sein de l'école Akène, nous n'exigeons pas la pratique de la Communication Non Violente par les enfants ou les adultes, mais nous les accompagnons dans son apprentissage, par exemple à travers le cercle de justice où les membres peuvent exprimer ce qui s'est passé, ce qu'ils ont ressenti, quels sont leurs besoins désormais et s'ils ont une demande. C'est par l'expérience et l'observation que l'enfant pourra, petit à petit, acquérir des notions de communications non violentes. Nous pourrons également, si besoin et intérêt, proposer des ateliers d'expérimentation de la communication non violente pour les enfants.

### b. La médiation

Quand cela est nécessaire et adapté, nous pouvons pratiquer la médiation avec les membres adultes comme avec les membres enfants. La médiation se base sur des règles simples, évitant les gestes ou paroles violentes et respectant le temps de parole de chacun.e.

Chacun.e va exposer la situation de son point de vue, de ses émotions, sans interrompre l'autre, parlant de ce qui est vrai et ce qui existe pour lui-même / elle-même. Un.e médiateur.trice reformule ce qui a été dit pour vérifier la compréhension de la situation. Une écoute active et attentive est importante dans ce cadre. Par la suite, les personnes concernées peuvent exprimer leurs besoins et leurs demandes, ce qui est nécessaire pour apaiser la situation. Les médiateurs.trices invitent chacun.e à exprimer les solutions possibles pour avancer dans cette situation. Après avoir imaginé des solutions, vient le moment de décider d'un commun accord la solution qui convient à tout le monde.

### c. La justice restaurative

Au sein de l'école Akène, nous souhaitons développer la justice restaurative plutôt que la justice rétributive. La justice restaurative cherche à restaurer le lien social et les liens de confiance qui ont pu être endommagés par un conflit, un désaccord ou une infraction. La justice restaurative met en relation toutes les personnes concernées pour avancer ensemble sur la restauration et la réparation des liens. Le groupe se mobilise pour accueillir, exprimer et traiter les conflits de façon constructive, dans le but de chercher ensemble une résolution.

La pratique d'une justice restaurative permet à tous les membres de l'école Akène de s'approprier le règlement de l'école, les lois et les valeurs de la République, les droits de l'homme et du citoyen, mais aussi de mesurer les conséquences de chaque acte et d'intégrer le sens des responsabilités.

### d. Le cercle de justice

Le Cercle de justice traite les plaintes qui ont été exprimées et notées par les membres de l'équipe. Il se réunit selon les besoins, et peut donc se réunir tous les jours s'il y a des besoins. peut se réunir

tous les jours si besoin. Les décisions sont consignées par écrit dans un classeur dédié. Le Cercle de justice permet de réguler les conflits et les infractions au règlement par le dialogue et l'échange. C'est un espace de parole qui vise d'abord à clarifier les faits. Toutes les personnes concernées par l'événement peuvent s'exprimer. Les décisions sont débattues en commun et votées. Chacun.e s'efforce de s'exprimer en Communication Non Violente, mais on ne peut pas l'exiger.

### e. Le conseil d'école

Le Conseil d'école est une réunion exceptionnelle, qui peut se dérouler pour traiter des situations particulières qui engagent la sécurité et la pérennité de l'école. Il réunit tous les membres de l'école, membres enfants, adultes de l'équipe éducative et membres du bureau de l'association. Le représentant légal de l'enfant peut accompagner l'enfant en soutien si besoin et aider l'enfant à exprimer son point de vue, mais ne participe pas aux prises de décisions.

### f. Les punitions et les sanctions

Les punitions en milieu scolaire introduisent des rapports de pouvoir qui peuvent avoir un effet délétère sur le développement et les apprentissages des enfants et des adolescents. Le docteur Catherine Gueguen, pédiatre formée à la communication non violente, considère en effet que « *pour trop d'adultes, la relation adulte-enfant dans l'éducation reste basée sur des rapports de pouvoir, de domination et a recours à des souffrances physiques et des souffrances morales, souvent associées.*» (*Pour une enfance heureuse*, 2014, 270).

Au regard des avancées en neurosciences et des découvertes sur le fonctionnement du cerveau des enfants et des adolescents, le docteur Gueguen explique qu'un adulte énervé, en colère, qui va crier ou punir un enfant, transmet en fait directement cette colère à l'enfant. En effet, dans son ouvrage de 2014, le docteur Catherine Gueguen nous dit que « *toutes ces situations stressent l'enfant et restent fixées, mémorisées dans son amygdale*».

Elle explique par ailleurs que la peur et le stress, qui sont provoqués par les cris ou les punitions, vont perturber « *la maturation des structures cérébrales qui contrôlent les émotions.* » (Gueguen, 2014, 128). De plus, une étude de 2005 citée par le Docteur Gueguen (p.144), met en évidence le fait que le stress, la peur du regard de l'autre ou de paraître nul devant le professeur vont limiter l'apprentissage de l'enfant, sont contre-performants et altèrent l'acquisition de connaissances. Les punitions peuvent donc avoir un impact concret sur le développement du cerveau des enfants et des adolescents.

### g. Exclusion temporaire ou définitive

Lors d'un cercle de justice, il est possible de voter un avertissement pour un membre qui a volontairement fait un geste violent et décrit dans le règlement intérieur ou qui a commis une mise à l'écart volontaire, des violences verbales ou des menaces. Si un membre a déjà fait l'objet d'un avertissement lors des 30 jours précédents, il est possible de voter une exclusion d'une journée pour le membre concerné. Si un membre a été exclu trois journées, le conseil d'école a la possibilité de voter l'exclusion définitive du membre concerné.

Lorsque le comportement de l'enfant met en péril sa propre personne, une autre personne ou le fonctionnement de l'école, et si l'enfant manifeste le souhait de rester, l'école peut mettre en œuvre un protocole visant à poursuivre sa scolarité en son sein, par des exclusions de courtes durées ou différents aménagements d'emploi du temps. Si aucune amélioration de comportement ou si l'évolution est jugée insuffisante par les membres, alors une exclusion définitive est possible.

## d. L'évaluation

### a. L'absence de notation

Au sein de l'école Akène, nous considérons que chaque activité qu'elle soit dite scolaire, artistique, manuelle, physique et/ou émotionnelle est un apprentissage et source de développement pour l'enfant. Ainsi, au sein de l'école Akène, il n'y a aucune évaluation notée.

Les apprentissages sont basés sur la motivation à apprendre de l'enfant, le fait qu'il soit acteur et constructeur de son apprentissage, qu'il y trouve du sens.

L'absence d'évaluation et de notation formelle, autre que l'observation, le dialogue et la connaissance fine de l'enfant, fait intrinsèquement partie de notre démarche pédagogique. Pour préserver la confiance en eux des enfants, nous nous abstenons de leur faire passer des tests, qu'ils soient écrits ou oraux.

### b. Un suivi informel, quotidien et "sur mesure"

Les enfants sont amenés à restituer leurs connaissances quand cela leur semble bon. Ils ne sont pas obligés de le faire et ils peuvent faire appel aux adultes pour un étayage, un blocage, un besoin, un accompagnement. Les enfants ont conscience de ce qu'ils savent, de ce qu'ils ont appris et n'ont pas essentiellement besoin de l'acter officiellement. Dans notre école, la "restitution" d'une compétence se fait toujours spontanément, de façon inattendue, avec des personnes de confiance, souvent dans une situation très différente de la situation initiale d'apprentissage, preuve de leur maîtrise de la compétence en question. Le rôle des adultes encadrants et de leur évaluation basée sur l'observation est donc ici fondamental.

Les facilitateurs.trices se réunissent régulièrement pour échanger autour des activités, des projets, du suivi et des observations faites en journée. Ce temps d'échange permet ainsi une restitution précise et personnalisée pour chaque enfant ainsi qu'un regard mutualisé sur les évolutions et les progressions de chacun.e.

Chaque compétence, activité et projets réalisés par les enfants est inscrite au sein d'un classeur de suivi réalisé pour chaque membre enfant de l'école. Ce classeur est accessible à l'enfant s'il le souhaite, afin qu'il puisse prendre connaissance de son parcours, ainsi que des progrès réalisés et futurs.

Ainsi, l'observation quotidienne et informelle des enfants, un suivi permanent de l'ensemble des adultes de l'école, l'auto-évaluation des enfants, la communication entre pairs et l'étayage de tou.te.s et pour tou.te.s permettent de rendre compte des compétences acquises.

Les avantages que nous identifions de cette évaluation informelle sont les suivants :

- Pas de pression et de stress, dont les effets nocifs sur l'apprentissage sont connus,
- Le respect du rythme de chacun.e,
- Une communication permanente entre chaque membre,
- Un contexte d'évaluation non spécifique : en conditions réelles,
- La prise en compte de plusieurs tentatives et non d'un résultat unique,
- Une valorisation de la réussite sans pointer les échecs,
- Une place importante laissée à la motivation intrinsèque et à la pleine conscience des possibilités de chacun.e.

### c. Le socle commun de compétences, de connaissances et de culture

Conformément à la loi française, les facilitateurs.trices de l'école Akène évaluent que les élèves progressent dans leur acquisition de l'ensemble des compétences du socle commun de compétences, de connaissance et de culture, au travers des différentes activités menées au cours de l'année. Une connaissance fine de chaque enfant et un protocole d'évaluation structuré permettent de réaliser cette évaluation "sur mesure".

A l'école Akène, l'enfant se voit garantir la possibilité d'atteindre les objectifs nationaux définis par le socle commun de compétences, de connaissances et de culture (SCCC). En plus des membres du personnel identifiés comme aptes à accompagner les élèves dans les différents domaines du socle, et des divers intervenants extérieurs qu'elle sollicite de façon ponctuelle ou régulière, l'école puise dans toutes les ressources disponibles sur le territoire local.

Outre l'observation silencieuse, la discussion, la co-évaluation et la connaissance fine et intéressée de chaque jeune, qui permettent une évaluation de la progressivité des apprentissages, les élèves de notre école peuvent décider de s'inscrire au diplôme national du brevet ou au baccalauréat et démontrer ainsi leur acquisition valide du SCCC. Ils choisissent de passer ces examens, soit pour obtenir une reconnaissance sociale de leurs acquis, soit pour accéder à des études supérieures en conformité avec leur projet professionnel.

### d. L'auto-évaluation

Nous pensons que l'évaluation est inhérente à la démarche d'apprentissage et qu'elle est un processus mental, lié à l'agir. Ce processus est propre à chacun et nous permet de nous positionner, de nous remettre en question et de donner de la valeur à nos actes. Il est présent à chaque instant. Notre pédagogie laisse donc une place à l'auto-évaluation : l'enfant apprend à se positionner en fonction de ses acquis et mesure ce qu'il lui reste encore à apprendre.

Nous considérons qu'il est important que les élèves soient impliqués dans les processus d'évaluation de leurs apprentissages. Cette auto-évaluation s'effectue en interaction avec les pairs et/ou l'adulte. C'est notamment le retour des autres qui permet à l'élève de se réajuster, de s'améliorer, de prendre conscience de l'état de ses apprentissages. L'auto-évaluation est un processus nécessaire aux apprentissages.

Les éléments mentionnés ci-dessous n'ont pas vocation à représenter une liste exhaustive des activités ayant ou pouvant avoir lieu dans l'école. Il s'agit pour nous simplement de montrer ici différentes façons possibles d'appréhender chaque domaine du socle, afin de permettre aux personnes non initiées à notre modèle de comprendre comment sont abordés les apprentissages à l'école.

L'apprentissage à l'école Akène prenant sa source dans la vie quotidienne, nous sommes vigilants à ce que ce quotidien soit riche, diversifié et surtout libre d'explorer de multiples possibles. Ce sont seulement quelques-uns de ces possibles que nous présentons ici, à titre d'exemple.

## e. Les adultes au sein de l'école Akène

#### Facilitateurs et facilitatrices

Tout membre adulte de l'équipe éducative, salarié, bénévole, stagiaire, service civique, a le rôle de facilitateur ou facilitatrice. L'équipe éducative référente, actuellement composée de quatre personnes, a également la gestion des tâches administratives et de direction.

Il est fréquent, dans les écoles démocratiques, de parler de facilitateur.trice d'apprentissage. Mais qu'entend-t-on derrière ce rôle ? Le rôle principal de l'adulte, ainsi que le décrivait Bernard Collot pour sa classe du troisième type, est de permettre au groupe d'exister et de fonctionner, et aussi de réguler les activités de la classe. L'adulte ne dispense pas de cours, mais travaille sur le groupe et l'environnement des enfants, en se plaçant en rupture vis-à-vis de la forme scolaire traditionnelle.

John Holt nous dit « *c'est quand je me mettais à enseigner le moins que les enfants se mettaient à apprendre le plus*. » (John Holt, 2014, p. 46). Alors, que faisons nous ? Notre rôle en tant qu'accompagnant.e de vos enfants est de leur rendre le monde accessible, de prêter une attention véritable à ce qu'ils font, de répondre à leurs questions, de les aider à explorer, mais aussi de mettre à disposition des enfants les ressources facilitant les découvertes, en créant des conditions favorables de temps, de plaisir, de liberté et d'absence de pression. Par ailleurs, nous considérons un "non" comme une réponse valable.

Alan Thomas et Harriet Pattison, deux chercheurs anglais en psychologie et anthropologie sociale, ont réalisé une étude sur les apprentissages informels au regard des sciences de l'éducation en 2013. Si leur étude concerne avant tout l'instruction en famille, elle peut nous éclairer sur les rôles des adultes dans les apprentissages informels des enfants. Ainsi, l'adulte peut avoir un rôle de modèle, il va montrer l'exemple, à travers la vie quotidienne, et l'enfant apprendra par observation et imitation. L'adulte peut aussi avoir un rôle de passeur, c'est-à-dire qu'il va donner accès aux enfants à différents outils, différentes activités. Il sera un intermédiaire qui va faciliter l'apprentissage de l'enfant. Nous pouvons aussi noter le rôle de transmission des connaissances : l'adulte répond aux questions des enfants. Enfin, les adultes ont aussi un rôle de co-apprenant. L'apprentissage est un projet commun, qui inclut une symétrie dans la relation d'apprentissage.

### Les familles des membres enfants

Comme évoqué dans une autre partie, l'école Akène est une école associative mais ce n'est pas une école parentale, c'est-à-dire qu'elle n'est pas gérée par une communauté de parents. Toutefois, l'école a pour vocation d'être ouverte sur la société et ouverte sur les familles également. Des rendez-vous individuels, des réunions collectives ou des temps d'école ouverte sont prévus pour répondre aux éventuelles questions et créer du lien entre nous tous.

Les conditions permettant l'intervention ponctuelle ou régulière de bénévoles sont inscrites dans la "*Charte de participation à la vie de l'école*". Les familles des membres enfants peuvent proposer des activités, venir témoigner de leurs passions, centres d'intérêt ou de leurs compétences professionnelles en passant par l'équipe pédagogique qui fera une proposition à l'Assemblée en leur nom.

Au sein de l'école Akène, nous pouvons convenir d'un accompagnement personnalisé pour permettre un temps d'adaptation à l'enfant qui en aurait besoin.

Cette ouverture engage les familles au respect des règles de communication non-violente envers l'équipe éducative, au respect du règlement intérieur et des principes fondateurs de l'école décrits dans ce présent projet pédagogique.

## f. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'école Akène est avant tout basé sur les lois de la République, ce qui est interdit par la loi est également interdit pendant les heures d'ouverture de l'école et du temps périscolaire, quel que soit le lieu (au sein de l'école ou en sortie). Par ailleurs, nous appliquons

également des règles de sécurité de base pour la sécurité incendie et l'intégrité physique des membres enfants et adultes. Les règles de l'école Akène visent également à protéger la sécurité émotionnelle et psychologique des membres.

En dehors de ce cadre juridique, les règles de fonctionnement de l'école peuvent être débattues et discutées au sein des organismes de gestion interne de l'école, c'est-à-dire l'Assemblée et le Cercle de justice

Le règlement intérieur est communiqué aux membres et à leurs familles lors de l'inscription et tout au long de l'année, il est également affiché au sein de l'école. C'est un document évolutif.

# 4. L'école Akène, une école ouverte sur le monde

L'école Akène a vocation à être ouverte sur la commune et sur la société. Notre école ne vient pas s'opposer aux écoles publiques ni leur faire de la concurrence, mais elle propose une alternative pour celles et ceux qui pourraient en avoir besoin. Elle ouvre les possibles, permet l'échange et la diversité sociale sur la commune. Les écoles privées alternatives sont complémentaires des structures publiques et peuvent travailler en collaboration. Nous souhaitons inscrire notre école au cœur de la commune et dans le lien avec les familles.

## A. Les sorties pédagogiques

Depuis son ouverture en février 2022, les membres de l'école Akène ont organisé de nombreuses sorties scolaires :

- Musée Bernard d'Agesci (visite libre et visites guidées dans les différentes espaces du musée)
- Donjon de Niort (travail autour de l'histoire de Niort),
- Aquarium de La Rochelle,
- Médiathèque Pierre Moinot,
- Médialudothèque Du Guesclin (visite des lieux, jeux de société),
- Chocolaterie "Gap Chocolats" (découverte du métier de chocolatier, de la chaîne de fabrication du chocolat),
- Librairie des Halles (découvert du métier de libraire et du fonctionnement du librairie),
- Port Boinot (travail de géographie sur la réhabilitation de la friche urbaine de Port Boinot, au centre de Niort)

## B. Les partenariats

**Auri-Doula**
Auriane est devenue doula après une carrière en tant que cuisinière. Aujourd'hui, elle propose, dans le cadre de l'association Akène, des apéros-parents thématiques et des ateliers cuisine avec les enfants ou leurs parents.

**Cirque en Scène**
Le centre des Arts du Cirque de Niort, Cirque en Scène, est une compagnie professionnelle, une école de cirque sur Niort et un espace de diffusion, production et d'organisation d'événements. Entre 2022

et 2026, les enfants de l'école Akène ont pu bénéficier d'ateliers de cirque au sein des locaux de Cirque en Scène.

**Institut Médico-Educatif**

L'école Akène est située à proximité de l'Institut Médico-Educatif de Niort, situé route de Cherveux. Cet établissement s'adresse à des enfants et adolescents de 5 à 20 ans, présentant un handicap ou des troubles de la personnalité, des troubles de la communication de toute origine se caractérisant par une déficience intellectuelle de l'ordre du retard mental léger, moyen ou sévère. Une convention de partenariat entre l'école Akène et l'Institut Médico-Éducatif permet à nos élèves de profiter des espaces extérieurs (terrain de sport, espaces verts) et d'autres projets sont en cours.

**Les graines vivantes**

Depuis 2025, l'école a un partenariat avec les graines vivantes, qui propose des ateliers de cuisine végétale pour adultes et pour enfants.

# C. Les aspects pratiques de l'école Akène

## a. Le coût de l'école

L'école démocratique Akène est portée par l'association Akène, association loi 1901. Elle ne s'inscrit donc pas dans une logique lucrative. C'est une école hors contrat qui ne bénéficie d'aucune subvention ou aide de l'État et des collectivités.

Les frais de scolarité demandés représentent le minimum financier pour permettre à l'école d'être viable économiquement.

Il est à noter que ces frais de scolarité sont moins élevés que ceux pratiqués par les établissements similaires et sont aussi en-dessous du coût annuel moyen d'une scolarité à l'école publique (6400 €/an en primaire, 8710 €/an au collège, 11060 €/an en lycée général*) financé par le contribuable.

**chiffres du ministère de l'Education Nationale - "Repères & références statistiques" (2019)*

**Condition de paiement**

Les frais annuels par enfant sont composés de :

a. des frais d'inscription de 100 euros, payables à l'inscription, et proratisés en cas d'arrivée en cours d'année. Ces frais ne seront pas remboursés en cas de départ de l'enfant au cours du premier mois.
b. des frais de scolarité annuels variables en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants scolarisés au sein d'une même famille.

**Grille tarifaire 2026-2027**

| | 1er enfant | 2e enfant | 3e enfant et plus |
|---|---|---|---|
| **Tarif 1 - QF de moins de 1400** | 3 600 € | 2 600 € | 1 600 € |
| **Tarif 2 - QF de 1400 à 1600** | 3 750 € | 2 750 € | 1 750 € |
| **Tarif 3 - QF de 1600 à 1800** | 3 900 € | 2 900 € | 1 900 € |
| **Tarif 4 - QF supérieur à 1800** | 4 050 € | 3 050 € | 2 050 € |
| **Tarif 5 - tarif solidaire** | Les familles qui le peuvent et qui le souhaitent ont la possibilité de verser des frais de scolarité supérieurs à leur tarif de référence.<br>Le montant supplémentaire sera considéré comme un don et pourra faire l'objet d'une déduction fiscale à hauteur de 66 %. Les sommes récoltées via le tarif | | |

| | |
|---|---|
| | solidaire seront reversées aux familles avec les plus faibles quotients familiaux sous forme de bourses. |

Pour l'application de cette grille tarifaire, il est nécessaire de nous fournir un justificatif de quotient familial fourni par la CAF de moins de 3 mois lors de la remise du dossier d'inscription à l'école. Si vous ne fournissez pas de justificatif de quotient familial, le tarif le plus élevé (tarif 4) s'appliquera. Dans un souci de gestion budgétaire, le tarif appliqué sera fixe pour toute l'année scolaire.
Chaque famille doit fournir **un chèque de garantie correspondant à un mois de frais de scolarité** (selon QF CAF et nombre d'enfants), qui ne sera débité qu'en cas de départ anticipé en cours d'année scolaire, hors exclusion votée par le conseil d'école.

**Annulation**
Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire même si la famille souhaite se désengager du projet en cours d'année.
Pour certains cas de forces majeures avec justificatif (perte d'emploi, décès d'un parent, mutation professionnelle, invalidité, longue maladie, divorce, séparation, catastrophe naturelle), un rendez-vous pourra être pris avec l'équipe afin de discuter de la situation. Les représentants légaux sont solidairement et indivisiblement tenus aux obligations de paiement. En cas de radiation de l'élève en cours d'année par volonté des représentants légaux, ces derniers s'engagent à payer le mois entamé ainsi que le mois suivant la radiation.
S'il s'avère que les représentants légaux n'honorent pas leur engagement financier post scolarisation à Akène, l'équipe éducative référente entamera des procédures de recouvrement (message écrit, lettre recommandée de mise en demeure avec accusé de réception, et enfin dépôt d'un dossier au tribunal judiciaire).
Une fois l'inscription définitive validée, l'école Akène ne peut pas résilier le présent contrat sauf en cas d'exclusion définitive de l'enfant suite à une décision prise par l'école, en cas d'impayés récurrents, en cas de remise en cause par la famille des choix éducatifs de l'école, en cas de faillite financière de l'école Akène, en cas de catastrophe naturelle.

**Engagement de paiement**
Les frais de scolarité sont versés en intégralité au début de l'année scolaire ou de façon mensuelle, sur 10 mois. Dans ce cas, merci de payer les frais de scolarité **avant** le 10 du mois dû. En cas de retard de paiement, l'équipe éducative référente enverra une relance après sept jours de retard, puis après un mois de retard.
Si la situation n'est pas régularisée une semaine après le dernier rappel, l'école se réserve le droit de radier l'enfant et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues (mise en demeure par courrier AR, procédure au tribunal judiciaire). Les frais de recouvrement (lettres recommandées, frais de signification, frais judiciaires ...) seront facturés aux représentants légaux.

Les représentants légaux ainsi que les membres de l'école, adultes et enfants, sont informés que le projet pédagogique, ce présent dossier et le règlement intérieur constituent les éléments fondateurs et essentiels du cadre pédagogique et sécuritaire de l'école Akène assurant ainsi sa pérennité.

La réinscription n'est pas automatique l'année suivante de la scolarisation du membre. L'équipe éducative référence se réserve le droit demander un rendez-vous avec les familles pour évoquer la réinscription de leurs enfants en fin d'année scolaire. Une procédure de réexamen de la scolarisation de l'enfant en cours d'année ou en fin d'année scolaire peut également être entamée, par exemple lorsque :

- des comportements répétés ou graves de la part de la famille ou de l'enfant portent atteinte à la sécurité et au fonctionnement de l'établissement ;

- les principes du projet pédagogique, du règlement intérieur, de la charte des membres adultes et de ce dossier sont remis en cause de manière répétée en dehors des procédures internes prévues ;
- des propos, démarches ou attitudes, entendus ou relatés, qui créent un trouble objectif au sein de la communauté éducative ;
- des impayés persistants subsistent malgré les différentes relances.

## a. Les horaires de l'école

L'école Akène est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à partir de 8h30. Nous permettrons aux enfants d'arriver jusqu'à 10h, ce qui permet de respecter le rythme de chacun. Nous n'avons pas de cantine au sein de l'école. Les enfants peuvent soit rentrer manger chez eux soit emmener un repas tiré du sac. Le temps scolaire obligatoire se termine à 16h30.

De 16h30 à 17h30, une garderie à gestion parentale peut être mise en place dans les locaux de l'école par les parents volontaires en concertation avec l'ensemble des familles, sous la responsabilité des parents. Ce n'est pas une obligation et la garderie doit fonctionner en autogestion parentale. Les membres de l'équipe éducative n'en sont pas responsables.

Une fois par semaine, se tient l'Assemblée de l'école. Un emploi du temps avec les ateliers hebdomadaires est affiché dans l'école et les enfants peuvent choisir leurs ateliers et activités librement. Concernant l'assiduité scolaire, nous nous basons sur la législation. Pour qu'un enfant soit considéré inscrit au sein de l'école Akène, il doit fréquenter l'école avec assiduité. Nous pourrons réfléchir à des aménagements pour les plus petits ou à un accueil sous un format particulier pour les enfants instruits en famille, par exemple sous forme de stages ponctuels. N'hésitez pas à nous en parler si tel est votre cas.

Chaque membre s'engage à venir à l'école au plus tard à 10h00 et à partir de l'école au plus tôt à 16h30. Le temps de pause méridienne se fait entre 12 heures et 13 heures.

Des adaptations peuvent être pensées pour les enfants les plus jeunes. De plus, les enfants instruits en famille peuvent être accueillis sous forme de stage ponctuel, et les frais de scolarité seront adaptés au temps de présence de l'enfant au sein de l'école Akène.

L'enfant ainsi que ses représentants légaux s'engagent à respecter un devoir d'assiduité en venant chaque jour d'école, sauf s'ils bénéficient d'une autorisation d'absence.

Une absence est autorisée pour les motifs suivants :

- Maladie de l'enfant (ou d'un de ses proches s'il est contagieux) et rendez-vous médicaux et paramédicaux,
- Réunion solennelle de famille (mariage, enterrement, etc.),
- Empêchement causé par un problème accidentel dans les transports,
- Enfant qui suit ses représentants légaux (déplacement en dehors des vacances scolaires).

Une tolérance est acceptée à hauteur de 15% du temps scolaire mensuel (environ 5 demi-journées par mois) en cas de fatigue de l'enfant ou de rendez-vous personnel.

Une absence autorisée est considérée comme justifiée lorsque les représentants légaux préviennent dans la demi-journée d'absence par écrit en précisant le motif d'absence.

En cas de quatre journées d'absences injustifiées ou d'absences pour des raisons non autorisées (sans retour écrit des parents), la direction de l'école doit en informer la DASEN.

Un temps d'échange peut être mis en place afin d'aider les représentants légaux et l'enfant à respecter ce règlement ainsi qu'un protocole d'accompagnement si nécessaire.

L'école sera fermée pour réunions pédagogiques les vendredis midi et après-midi de veille de vacances. Les enfants mangeront chez eux ces jours-là.

# 5. Bibliographie


**Pédagogies**

La pédagogie des écoles démocratiques (Daniel Greenberg, *L'école de la liberté*, Peter Gray, *Libre pour apprendre*).

L'école du troisième type (Bernard Collot, *La pédagogie de la mouche - La pédagogie de la structure et de la communication*).

Les pédagogies coopératives (Célestin Freinet, Fernand Oury).

L'apprentissage par le jeu (Virginie Axline, *Dibs*, Lawrence Cohen, *Qui veut jouer avec moi ?*, Catherine Dumonteil Kremer, *Jouons ensemble... autrement*).

**Ouvrages**

Alexander S. Neill, *Libres enfants de Summerhill - La liberté, pas l'anarchie - Pour ou contre Summerhill.*

Peter Gray, *Libre pour apprendre.*

Claudia Renau, *L'apprentissage informel expliqué à mon inspecteur.*

Dr Catherine Gueguen, *Pour une enfance heureuse*.

John Holt, *Les apprentissages autonomes*.

André Stern, *…Et je ne suis jamais allé à l'école. - Jouer – Faisons confiance à nos enfants*.

Alan Thomas et Harriet Pattison *A l'école de la vie, les apprentissages informels sous le regard des sciences de l'éducation.*

**Sources diverses**

Rapport Unicef France :

https://www.unicef.fr/article/adolescents-en-france-le-grand-malaise

Temps d'activité sur les écrans :

https://www.3-6-9-12.org